

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Erol®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Décrassants, corrosif, contiennent du solvant avec des composés hydrogène
Catégories de processus [PROC]: 8, 10

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG
Rue: Fraunhofer Str. 17
Lieu: D-87700 Memmingen
Téléphone: +49 (0) 8331 930-6
Téléfax: +49 (0) 8331 930-880
e-mail: labor@buzil.de
Internet: www.buzil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3
Mentions de danger:
Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-aminoéthanol, éthanolamine

Mention d'avertissement: Danger
Pictogrammes: GHS05-GHS07



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 2 de 10

P305+P351+P338 les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
l'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires.
Risque de résorption cutanée.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
205-483-3	2-aminoéthanol, éthanolamine	5 - < 10 %
141-43-5		
603-030-00-8	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H302 H312 H332 H314 H335	
01-2119486455-28		
230-785-7	pyrophosphate tétrapotassique	1 - < 5 %
7320-34-5		
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489369-18		
203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1 - < 5 %
112-34-5		
603-096-00-8	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119475104-44		
270-390-7	ester décyclique de l'acide phosphorique, sel de potassium	1 - < 5 %
68427-32-7		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319	
225-878-4	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	1 - < 5 %
5131-66-8		
603-052-00-8	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319	
01-2119475527-28		

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % phosphates, < 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % savon, < 5 % polycarboxylates, parfums.

SECTION 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 3 de 10

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:
Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 4 de 10

6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 5 de 10

être portés - est disponible sur simple demande.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur:

Odeur: Parfums, produits parfumés

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 12,0 - 13,0

Modification d'état

Point de fusion: ca. 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ca. 100 °C

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 25 °C): 1,08 g/cm³

Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique:
(à 25 °C) < 10 mPa·s

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 6 de 10

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: Acide

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.5. Matières incompatibles

Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
		par voie orale	DL50	1515 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	1025 mg/kg	Lapin	IUCLID
		par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
		par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
7320-34-5	pyrophosphate tétrapotassique					
		par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
		par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE
68427-32-7	ester décyclique de l'acide phosphorique, sel de potassium					
		par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol					
		par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 7 de 10

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l		Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	560 - 1000	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation				
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	OECD 301		>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
68427-32-7	ester décyclique de l'acide phosphorique, sel de potassium				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C		>60%		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol				
	OECD 301		>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91
7320-34-5	pyrophosphate tétrapotassique	-2
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 8 de 10

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets-Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 2491
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C7
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 2491
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 9 de 10

Étiquettes: 8
Code de classement: C7
Quantité limitée (LQ): 5 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2491
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ETHANOLAMINE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: 223
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 2491
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ETHANOLAMINE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): < 30%

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Erol®

Date d'impression: 26.05.2015

G490

Page 10 de 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)